

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques. 2017, Université de Limoges. hceres-02026812

HAL Id: hceres-02026812

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026812>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Grade licence Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Biologie, chimie, santé et STAPS

Établissement déposant : Université de Limoges

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP) sanctionne la fin du premier cycle des études de pharmacie. Organisé en six semestres d'enseignement, il donne lieu à l'attribution du grade de licence (180 european credit transfer system (ECTS)). L'objectif est qu'à la fin du premier cycle soient acquises par les étudiants les bases de connaissances en sciences exactes, sciences biologiques, sciences médicales et sciences du médicament.

Les deux premiers semestres constituent la première année commune aux études de santé (PACES - 60 ECTS). Celle-ci est formée de deux éléments : un socle commun de sept unités d'enseignement (UE) apportant au total 50 ECTS et une UE de 10 ECTS spécifique de chacune des formations de santé (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique). La PACES de l'Université de Limoges comprend également une UE spécifique « métiers de la rééducation » permettant aux étudiants d'accéder aux études de kinésithérapie et d'ergothérapie. Une partie de ces UE spécifiques est mutualisée entre les différentes filières. Chaque filière a son propre *numerus clausus* et son propre classement. Les étudiants qui le souhaitent ont la possibilité de s'inscrire aux épreuves des cinq concours. Les enseignements de PACES sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD). Des possibilités de réorientation sont proposées aux étudiants non classés en rang utile à l'issue des concours, principalement par l'intermédiaire de passerelles pédagogiques vers d'autres formations de l'Université de Limoges.

Les deuxième et troisième années de DFGSP (60 ECTS par an) visent à approfondir les bases acquises en PACES avec pour finalité l'orientation de l'étudiant vers les différents métiers offerts par les parcours. Pour le secteur de la pharmacie, ils sont traditionnellement au nombre de cinq avec l'officine, la biologie médicale, la pharmacie hospitalière, l'industrie et la recherche. Pour cela, des enseignements plus appliqués et préparant à la vie professionnelle (travaux pratiques (TP), stages, etc.) sont intégrés à la formation dès la deuxième année.

Analyse de la PACES

Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques

Le programme des enseignements est conforme à l'arrêté d'octobre 2009. Les futurs étudiants disposent d'informations données lors d'une journée « portes ouvertes » puis lors de la rentrée de PACES. Les CM sont dispensés dans quatre amphithéâtres reliés par un système de vidéotransmission. Ils représentent près de 90 % des 415 heures d'enseignement. Pour les enseignements dirigés (ED), les étudiants sont répartis en huit groupes de 120 à 180 étudiants.

Un certain degré de mutualisation existe entre des parties d'UE spécifiques : environ 70 % entre les filières de médecine et de maïeutique et 30 % celles de pharmacie et d'odontologie.

Les épreuves du concours se déroulent sous forme de questions à choix multiples (QCM) pour l'ensemble des UE, à l'exception de l'UE 7, qui fait l'objet d'une question rédactionnelle. Celle-ci bénéficie d'une double correction, mais le dossier fourni par l'établissement ne contient pas de précisions sur le mode de désignation des correcteurs et sur les modalités d'harmonisation des notes entre les binômes de correcteurs.

Au total, les modalités pédagogiques et l'organisation générale de la PACES de l'Université de Limoges semblent convenablement adaptées aux conditions dans lesquelles elle se déroule : celles d'un enseignement donné simultanément à près de 1000 étudiants.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'aide à la réussite repose essentiellement sur le tutorat. Celui-ci est organisé par des étudiants des années supérieures, en lien avec les enseignants des UE. Ce dispositif bénéficie du soutien de l'université, qui met à disposition des locaux et des moyens matériels. Cependant, les modalités précises de ce tutorat ne sont pas détaillées, notamment sur les points suivants : UE concernées, nombre de séances, taux de fréquentation, forme pédagogique adoptée. On ne dispose d'aucune donnée permettant d'apprécier l'efficacité du tutorat sur la réussite aux différents concours. On regrette également l'absence d'informations sur l'environnement de travail offert aux étudiants : mise à disposition de cours enregistrés, horaires d'accès à la bibliothèque, par exemple.

Il n'y a pas de réorientation obligatoire après les résultats des épreuves du premier semestre. A l'issue de la proclamation des résultats des concours, les étudiants classés au-delà d'un rang compris entre 2,5 et 3 fois le nombre total de places attribuées à l'établissement sont obligatoirement réorientés, sauf dérogation particulière. Ceux ayant obtenu 60 ECTS mais non classés en rang utile dans un des concours (« reçus-collés ») ou ayant obtenu une note moyenne d'au moins 8,5/20 peuvent être accueillis directement en deuxième année de la licence *Sciences de la vie*. Le dossier de l'établissement ne mentionne aucune autre voie de réorientation organisée au niveau de l'Université de Limoges ou vers d'autres établissements, ce qui est regrettable.

Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite

Le nombre d'étudiants inscrits en PACES à l'Université de Limoges est assez fluctuant : de 1090 en 2013, il est descendu à 981 en 2015, un niveau sensiblement égal à celui de 2010. Sur la base des tableaux présentés dans le dossier de l'établissement, près de 30 % des étudiants de PACES inscrits en 2015 ont réussi l'un des cinq concours accessibles. Cependant, ces données globales ne font l'objet d'aucune analyse. A cet égard, on regrette particulièrement l'absence d'informations sur les effets des facteurs suivants : mention obtenu au baccalauréat (90 % des étudiants sont titulaires d'un baccalauréat scientifique), redoublement, nombre de concours auxquels est inscrit chaque étudiant.

Flux d'étudiants et taux de réussite dans la filière pharmacie de PACES

Seulement 15 % des étudiants inscrits en PACES passent le concours de pharmacie.

Pour la filière pharmacie le nombre d'étudiants classés est sensiblement parallèle au nombre d'étudiants inscrits aux épreuves du second semestre. Mais du fait d'un nombre important d'abandons (de l'ordre d'un tiers sur les trois dernières années) la filière bénéficie d'un taux de réussite particulièrement élevé (environ 53 % en 2015-2016 alors qu'il était d'environ 40 % les trois années précédentes).

La faible différence indiquée entre le rang du dernier admis avant choix et le rang du dernier admis après choix laisse supposer que l'inscription dans la filière est un choix délibéré au départ.

La réussite au concours est pour 25 % le fait de d'étudiants primants (concept qui ne préjuge pas du délai entre le baccalauréat et la première inscription en PACES) et donc pour les trois quarts d'entre eux de redoublants.

Pilotage de la PACES

La responsabilité de la PACES est partagée entre un enseignant de médecine et un enseignant de pharmacie. Ce principe de coresponsabilité se retrouve dans l'organisation des UE. L'équipe pédagogique est bien équilibrée : 20 enseignants de médecine, 17 de pharmacie, 2 praticiens hospitaliers et 10 professionnels de santé parmi lesquels des représentants du service d'odontologie du CHU (centre hospitalier universitaire) et de l'école de maïeutique qui interviennent dans les UE spécifiques qui les concernent. A noter le nombre restreint d'enseignants intervenant dans les groupes de TD, mesure prise dans le souci d'éviter le risque de disparité dans les apports pédagogiques. Le jury est co-présidé par les doyens des UFR (unité de formation et de recherche) de médecine et de pharmacie.

Deux points négatifs sont à relever : d'une part l'absence d'évaluation des enseignements par les étudiants ; d'autre part l'absence d'un véritable conseil de perfectionnement spécifique de la PACES, associant aux enseignants des représentants de l'administration, des étudiants et des diplômés. Ce déficit est à rapprocher de l'absence d'autoévaluation du fonctionnement de la PACES dans le dossier transmis par l'université.

Conclusion de l'évaluation de la PACES

Points forts :

- Respect de la maquette de la formation prévue par la réglementation et organisation générale satisfaisante.
- Tutorat bien en place et supervisé par des enseignants.
- Possibilités offertes aux étudiants d'accéder aux formations de rééducation.

Points faibles :

- Dossier purement descriptif, sans commentaires ni analyses et trop souvent lacunaire.
- Absence de données sur le suivi des étudiants réorientés à l'issue du concours, notamment en dehors de l'Université de Limoges.
- Absence d'analyse fine des taux de réussite aux différents concours.

Analyse des deuxième et troisième années

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques
<p>L'offre de formation des deuxième et troisième années du DFGSP fait suite pour l'étudiant à la réussite au concours pharmacie de la PACES, l'ensemble constituant le premier cycle. Cette offre de formation permet aux étudiants d'acquérir des compétences générales en sciences exactes et en sciences biologiques qui serviront de support scientifique à la formation ultérieure plus spécialisée sur les produits de santé et sur la biologie clinique.</p> <p>Le découpage en UE doit permettre à l'étudiant d'acquérir progressivement les compétences nécessaires pour réaliser la synthèse d'un enseignement pluridisciplinaire.</p> <p>Les deuxième et troisième années sont semestrialisées. Des UE de tronc commun et des UE librement choisies destinées à approfondir certains domaines permettent la validation de 120 ECTS. Le cursus du DFGSP prévoit également la réalisation de stages permettant aux étudiants de découvrir la pratique des métiers auxquels ils se destinent.</p> <p>Le programme des enseignements proposé montre une bonne cohérence et respecte l'objectif fixé de la pluridisciplinarité nécessaire à la professionnalisation du deuxième cycle.</p> <p>La répartition des ECTS entre les différentes UE est relativement homogène. Les enseignements coordonnés sont très peu présents.</p> <p>Les enseignements proposés sont répartis assez équitablement entre CM, ED et TP. La validation semestrielle s'effectue majoritairement à l'écrit et sous forme de contrôle continu, l'oral étant peu développé en première session.</p> <p>Les modalités de validation sont bien définies. La note minimale de 9/20 exigée pour bénéficier de la compensation entre UE et/ou semestre d'une même année assure une connaissance <i>a minima</i> de chaque matière enseignée.</p> <p>Aucune mutualisation des enseignements avec d'autres formations tant internes qu'externes à l'établissement n'est rapportée.</p>
Dispositifs d'aide à la réussite
<p>La réunion de rentrée permet une bonne information sur le déroulement pratique de l'année universitaire et la présentation des responsables en charge des étudiants.</p> <p>De façon complémentaire l'organisation d'une journée des métiers permet aux étudiants de s'informer sur les différents métiers de la pharmacie permettant ainsi une meilleure préparation de leur projet professionnel. Des entretiens individuels avec l'équipe pédagogique ont lieu après la présentation des UE spécifiques permettant aux étudiants d'asseoir leur choix d'orientation.</p> <p>Pour faciliter la transition entre la PACES et le DFGSP une UE de méthodologie est actuellement mise en place et devrait constituer un soutien aux étudiants en difficulté d'apprentissage.</p>

Globalement l'accompagnement des étudiants a permis à pratiquement tous les étudiants engagés dans le cursus pharmaceutique de terminer le parcours.
 Toutefois, comme l'indique par ailleurs l'évaluation globale faite par l'université auprès des étudiants en pharmacie au sujet de leur formation, l'information et la mobilisation des équipes pédagogiques autour de la mobilité internationale restent insuffisantes et doivent être fortement développées.

Pilotage de la formation

La pédagogie est essentiellement assurée par des enseignants universitaires et hospitalo-universitaires des UFR de Pharmacie (40) et de médecine (2). Huit professionnels de santé complètent l'équipe pédagogique montrant une mise en place progressive mais encore très limitée de la professionnalisation, qui gagnerait à être renforcée.
 Le conseil de perfectionnement n'a pas été mis en place. Cependant chaque année de DFGSP dispose de sa propre commission pédagogique constituée par le doyen, le vice-doyen, le responsable d'année et d'au moins six étudiants, ces derniers étant en outre chargés de la diffusion des comptes rendus auprès des autres étudiants. Toutefois le rôle de ces commissions gagnerait à être précisé par rapport au rôle de la commission pédagogique transversale de l'UFR.
 La constitution des jurys n'est pas précisée dans le dossier.
 Un gestionnaire de scolarité encadré par le responsable de la scolarité est affecté à la gestion des deuxième et troisième années.
 Depuis 2010, un système de questionnaire réalisé par courriel par les services centraux de l'université permet de faire globalement le point sur la formation mais aussi sur l'environnement de travail des étudiants. Cette évaluation met en évidence un manque d'information sur la mobilité internationale et une moindre satisfaction sur l'organisation et la pédagogie de la formation notamment en troisième année. Ces résultats pourraient être une incitation à la mise en place d'un véritable conseil de perfectionnement. La mise en place de l'évaluation par les étudiants, UE par UE, permettrait d'analyser plus finement la formation et la pédagogie actuelles.

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Le bilan, non commenté, des effectifs donnés dans le dossier met en évidence un taux de redoublement d'environ 15 % de manière assez constante en seconde année depuis la mise en place de la PACES. Le pourcentage de redoublement en troisième année est relativement stable aux environs de 10 %. Ces résultats justifient la mise en place prévue à la rentrée 2016-2017 d'une UE de méthodologie de 12 heures, non créditée, destinée à sensibiliser les étudiants au changement de logique d'apprentissage après la PACES. Cette UE pourrait aboutir à une forme de tutorat.
 En revanche les étudiants engagés dans le cursus pharmacie terminent en général leur formation.
 Le nombre d'étudiants issus de passerelles entrantes est très faible, puisque seuls trois étudiants ont été concernés sur la période du contrat.

Conclusion de l'évaluation des deuxième et troisième années

Points forts :

- Formation globalement de qualité dans le respect global de la maquette de formation telle qu'elle est prévue par la réglementation en vigueur.
- Mobilisation de l'équipe pédagogique dans l'accompagnement des étudiants pour les aider dans leur orientation.

Points faibles :

- Absence de conseil de perfectionnement.
- Absence quasi totale de mobilité à l'international.

Avis global et recommandations :

L'organisation de la PACES de l'Université de Limoges est globalement satisfaisante : les étudiants reçoivent les informations nécessaires à la bonne réalisation de leur cursus, le tutorat est bien organisé et la composition de l'équipe pédagogique bien équilibrée entre les disciplines concernées. Il reste cependant que, tel qu'il est présenté, le dossier fourni par l'établissement ne témoigne pas d'une préoccupation suffisante du devenir des quelques 70 % des étudiants de PACES qui ne réussissent pas à s'intégrer dans une des formations ouvertes aux concours.

L'organisation des deuxième et troisième années du DFGSP et le programme des enseignements sont cohérents. Des initiatives intéressantes sont mises en place pour guider les étudiants dans leur futur choix d'orientation : journée des métiers en présence de professionnels de santé, disponibilité des enseignants et possibilité de choisir des UE libres de spécialisation. La bonification d'UE transverses concernant le sport ou l'art a été instaurée. Des efforts en termes d'innovations pédagogiques ont été réalisés. Ils pourraient néanmoins être renforcés dans le domaine du numérique via notamment l'identification d'une personne référente. Globalement tant évaluation qu'autoévaluation semblent des démarches encore relativement peu présentes et qui gagneraient à être politiquement soutenues et portées par la composante. S'agissant de l'ouverture à l'international via notamment les programmes Erasmus, elle paraît très limitée et gagnerait à faire l'objet d'une meilleure communication auprès des étudiants.

Enfin, à l'échelle de l'établissement, la mise en place d'un authentique conseil de perfectionnement spécifique est une priorité indispensable pour amorcer la démarche d'autoévaluation du DFGSP.

Observations de l'établissement

Limoges, le 19 mai 2017

Alain CELERIER,
Président de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES
A l'attention de Monsieur le Directeur du Département
d'Evaluation des Formations
2 rue Albert Einstein
75 013 PARIS



Affaire suivie par
Virginie Lefebvre
Directrice des Etudes
Tél. 05.55.14.92.81
virginie.lefebvre@unilim.fr

et Pascale TORRE
Vice-présidente CFVU
pascale.torre@unilim.fr

Réf :PFIP/DE/VL/1263

OBJET :

Réponse aux observations sur le rapport d'évaluation du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges et l'équipe de formation remercient le comité d'évaluation HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse en profondeur le bilan de cette formation sur la période d'évaluation 2011-2016. Nous nous engageons à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Les observations du comité sur les différents critères de l'évaluation ne conduisent donc pas à des remarques particulières.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



Alain CELERIER

